

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

Délibération n°2026/44

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : le 11/08/2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, DE L'ESPINAY François, , LEFRANC Françoise, VACHER Céline, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, ROUMY Anne, BOUCHET Patricia, DELINE Stéphane METIVIER Clément.

Procurat(s) : Nathalie BOLOTINHA à Patricia BOUCHET, Claudine SORTELLE à Eric DARRIGRAND-LACARRIEU.

Absent(s-es) : BOLOTINHA Nathalie, LE BRETON Mickaël, SORTELLE Claudine.

Nombre de Membres en
exercice : 15

Nombre de Membres
présents : 12 + 2
procurations

Nombre de membres
votants : 14

Secrétaire de séance : Arnaud PANNETIER

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent technique par la commune de MUEL

Monsieur le Maire rappelle que le poste d'agent d'entretien des espaces verts est vacant au 1^{er} septembre 2026 compte tenu de la mutation interne de l'agent en poste sur un autre emploi disponible suite à un départ en retraite.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune, avec les communes de MUEL, ST-GONLAY, ST-MALON-SUR-MEL et BLERUAIS, projettent la création d'un service technique mutualisé.

Dans l'attente de la création de ce service, les communes de MUEL et de ST-MAUGAN se sont mis d'accord sur la mise à disposition d'un agent technique de MUEL à la commune de ST-MAUGAN à raison de 8 heures hebdomadaires annualisées.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition précisant les modalités pratiques et financières de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la convention de mise à disposition d'un agent du service technique de MUEL à la commune de ST-MAUGAN à raison de 8 heures hebdomadaires annualisées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette mise à disposition.

Le Maire,

Etienne BONNIN